



COMPTE RENDU N ° 1

CONSEIL CITOYEN DE NARBONNE-PLAGE

19 mars 2021 Visio conférence

Personnes présentes :

Membres :

- **Mmes** : HOULLÉ, LE GALL, DECHAVASSINE,
- **Mrs.** : HOUILLE, FOULCHÉ, VIVET, SERRES, BLANCHÉ, GONZALEZ

Elue référente : Mme VITASSE Florence

Chargée de mission Conseils citoyens : KHADRI Aicha : - Direction Citoyenneté

Personnes Excusées :

Mmes : COZERET, HAYES

Mrs. : SUNE, TOURSEL, JEDAR, ROSSIGNOL, PRIBAT,

Ordre du jour : (ODJ)

- I) diffusion de la vidéo de bienvenue de M. Le Maire
- II) « Tour de Table » rapide pour se présenter.
- III) Election du coordonnateur titulaire et suppléant
- IV) Echanges – débats conseil citoyen (CC)

II) Présentation tour de table :



Introduction Mme VITASSE Florence :

Remerciant et souhaitant la bienvenue aux membres des CC ainsi que sur son implication au sein du dispositif pour accompagner et suivre les projets, les doléances...

Les membres après leur présentation ont enchainé sur des échanges

III) Election des coordonnateurs :

- Monsieur SERRES Kévin a été élu à l'unanimité pour la fonction de coordonnateur titulaire.
- Madame LE GALL Isabelle a été élue à l'unanimité pour la fonction de coordonnateur suppléant.



Ville de Narbonne

Rôle du coordonnateur :

Un coordonnateur et son suppléant seront élus par le Conseil citoyen pour 1 an, avec possibilité de renouveler.

Pour faciliter le fonctionnement et la dynamique du groupe le coordonnateur lui-même étant l'animateur de réunion, pourra désigner à chaque séance :

- un régulateur (centré sur les participants),
- un maître du temps.

Pour faire rédiger un compte rendu il désignera également :

- un secrétaire de séance sera désigné lors de chaque réunion.

Il est fortement conseillé dans une perspective d'apprentissage et de mise en œuvre de la démocratie participative de faire « tourner » les rôles à chaque séance.

Le coordonnateur devra relayer les informations institutionnelles au sein de son conseil citoyen. Il sera également soutenu par la chargée de mission.

Mme KHADRI remettra un fond de dossier à M. SERRES pour le suivi

CR de sept à novembre 2019 + Appel à Projet 2017 et 2019 (tableau restitution).

IV) Echanges-débats

Mme HOULLE : propose dans la mesure du possible une tenue de permanence d'aide administrative à la mairie annexe de Narbonne – plage notamment pour compléter les impôts via une bénévoles

M. FOULCHE : souhaite des informations sur les avancées de l'Appel A Projet Participatif concernant la création d'un skate parc.

M. VIVET : souhaiterait que l'intensité de l'éclairage public de Narbonne plage soit diminuée et voir comment informer/ sensibiliser les habitants de la station afin de ne pas rejeter les eaux usées (de type eau de nettoyage quotidien maison, voiture ...) dans les avaloirs pluviaux car celles – ci sont déversées directement dans la mer.

M. SERRES : relève le nombre important de déchets volants et autour des conteneurs gris et/ou jaune. Voir quelles en est la raison : pas assez de conteneurs, ou alors les conteneurs sont-ils adaptés ?

En tant que représentant de l'association des commerçants de Narbonne-Plage il nous informe que la Ville a octroyé une subvention en 2020 afin que l'association organise des animations sur la station et a réitéré la même demande pour 2021.

M. BLANCHÉ : souhaite s'investir dans « cadre de vie et sport »

Mme LE GALL : aspire à des actions en lien avec le développement durable et va reprendre l'installation des jardinières partagées qui fait suite à l'AAP 2019. Informe du projet en cours avec l'école Gaston Bonheur concernant l'installation d'un composteur.

Elle lance un appel auprès du Conseil Citoyen pour mobiliser des bénévoles afin d'assister les instituteurs dans des classes les plus en difficultés, par la même elle nous rappelle les contraintes sanitaires et règlementaires à ce sujet.

M. HOUILLE : signale des incivilités de sécurité routière en particulier sur la vitesse excessive. Nous informe également que la limitation de vitesse a été revue à 50 Km/h sur la station au lieu des 40km/h et s'interroge sur les raisons de ce changement et rajoute que les dos d'âne de l'avenue du théâtre sont très hauts



Ville de Narbonne

Mme VITASSE nous informe :

- Des nouvelles mesures de secours pour le quartier de Narbonne-Plage : La station sera désormais rattachée à la caserne des pompiers de Gruissan à l'année hormis en période estivale (juillet et août) les pompiers sont à demeure à Narbonne-Plage.
- Des actions de sensibilisation ont été menées par le Conseil Citoyen lors de la semaine Européenne du Développement durable. D'autres pour informer les résidents dont secondaires des ouvertures et fermetures des déchetteries des villages voisins (St Pierre la mer et Gruissan) notamment pour les déchets verts.
Au sujet des dépôts sauvages (Encombrants gravats déchets verts ...), un projet de police environnementale est en cours.
- En effet pour le retour des 50 km/h sur la station c'est le code de la route qui s'applique (loi) mais nous nous renseignerons.
- En ce qui concerne les dos d'ânes ceux-ci sont normés et ont pour but effectivement de faire ralentir les véhicules.

Questions diverses :

- 1- Jardin du souvenir sur la station de Narbonne-Plage
- 2- Installation d'une boîte à livre à Narbonne plage



Réponse Ville de Narbonne

Mme Vitasse informe :

- 1 – au sujet du jardin du souvenir le CC avait déposé un projet dans ce sens mais celui-ci a été refusé pour des questions de réglementation.
- 2 – l'installation d'une boîte à livres est envisageable > Mme KHADRI vous remettra une fiche action pour en faire la demande.

Prochaine réunion par visio conférence

Le vendredi 07 mai 2021 à 18h 30